



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	03	12

*Séance du 11 décembre 2023 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.
Convocation du 5 décembre 2023.*

PRESENTS : Mmes ADAMY - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - PIESTA - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - KLASEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - MILIOTO.

PROCURATIONS : Mme BECKENDORF - MM. OURIAGHLI - EGLOFF qui ont donné procuration respectivement à Mme RUSSELLO - MM. USAI - BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mmes TUSCHL - HARRATH - MANGIONE - M. PODBOROCZYNSKI.

ABSENTS : Mmes YILDIRIM - CHEBLI - MM. LA LEGGIA - ELHADI.

37 - Motion pour la consolidation du réseau national de santé CAN-Filièris

Rapporteur : Mauro USAI

Exposé des motifs :

Les syndicats de mineurs CGT - CFDT - CFTC - CFE-CGC du bassin houiller lorrain avec les fédérations nationales de mineurs, proposent aux conseils municipaux d'adopter la motion suivante afin de soutenir leur action pour la confortation de l'offre de santé CAN-Filièris active auprès des populations au-delà des affiliés miniers.

« Restant particulièrement préoccupés par la nécessaire consolidation du réseau national de santé CAN-Filièris, dont le devenir est l'objet de discussions nationales en cours sous l'égide du Gouvernement et de son Ministre de la Santé et Solidarité ;

Considérant l'apport considérable de l'offre de santé de la CAN-Filièris sur notre territoire en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise en charge solidaire de nos populations, notamment les plus fragilisées ;

Il est proposé au conseil municipal de demander solennellement que le Gouvernement :

- *décide d'engager toutes les conditions permettant de consolider et garantir l'unicité du système de l'offre de santé et de sécurité sociale CAN-Filièris avec son maillage de proximité actif sur notre territoire ;*
- *appuie fortement la mise en œuvre d'une coopération entre la CAN-Filièris et la CNAM dans un cadre de service public de santé au service de notre territoire ;*
- *accorde les financements solidaires indispensables permettant d'assurer la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et*

professionnels de santé afin de contribuer à répondre aux besoins de nos populations. »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal :

Décide de soutenir les syndicats de mineurs CGT – CFDT – CFTC – CFE-CGC du bassin houiller lorrain avec les fédérations nationales dans leur action et adopte la motion ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »